

Formation professionnelle

Nouvelle terminologie, entrée en vigueur le 1er janvier 2004 avec la nouvelle Loi sur la formation professionnelle

Ancienne terminologie	Nouvelle terminologie
Associations professionnelles	Concept global: Organisation du monde du travail
Apprentissage	Formation professionnelle initiale
Formation de l'apprenti	Formation professionnelle
Apprenti/apprentie	Personne en formation /apprenant(e)
Formateur, maître professionnel	Formateur ou prestataire de la formation à la pratique professionnelle
Ecole professionnelle	Ecole professionnelle
Branches professionnelles	Enseignement professionnel
Culture générale	Enseignement de culture générale
Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Rapport de formation	Rapport de formation
Journal de travail	Dossier de formation
Cours d'introduction	Cours interentreprises
Examen de fin d'apprentissage	Procédure de qualification
Formation élémentaire	Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
Examens professionnels, examens professionnels supérieurs	Concept global: Formation professionnelle supérieure

Formation professionnelle initiale: Nouvelles dénominations

Cuisinier avec certificat fédéral de capacité (encore selon l'ancien règlement, nouvelle ordonnance en préparation, début probable en 2010)

Employée en cuisine/employé en cuisine avec attestation fédérale de formation professionnelle (durée 2 ans, début été 2005)

Cuisinier/cuisinière en diététique (1 an, début été 2007))

Spécialiste en restauration avec certificat fédéral de capacité (durée 3 ans, début été 2005)

Employée en restauration/employé en restauration avec attestation fédérale de formation professionnelle (durée 2 ans, début été 2005)

Spécialiste en hôtellerie avec certificat fédéral de capacité (durée 3 ans, début été 2005)

Employée en hôtellerie/employé en hôtellerie avec attestation fédérale de formation professionnelle (durée 2 ans, début été 2005)



Cuisinier-ière en diététique Terminologie

Ein Berufsverband der *Hotel & Gastro*
Une société professionnelle d' *Union*

Les anciens titres, **sommelière/sommelier, assistant/e en restauration et hôtellerie, assistant/e d'hôtel**, restent en vigueur. Cela signifie que les personnes qui ont entrepris autrefois ces formations continuent à porter ces titres.

5 septembre 2007, sw